

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°2

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Marie DECIMA, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Raymond MIKLIC.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation d'ouverture de crédit à hauteur de 25% dans le budget investissement 2026

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité d'autoriser le maire, avant le vote du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des crédits de reports.

Le maire,

Rappelle à l'Assemblée que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité d'autoriser le maire, avant le vote du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des crédits de reports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le maire à engager, liquider et mandater, au titre de l'exercice 2026, les dépenses d'investissement telles qu'indiquées ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, en sus des reports de crédits, avant le vote du budget primitif 2026.

Ouverture de crédits en investissement au titre de l'année 2025 :

Article ou Chapitre	Libellé	Montant au budget 2025	Quart des crédits
20	Immobilisations incorporelles	28 208.00 €	7 052.00 €
21	Immobilisations corporelles	296 569.00 €	74 142.25 €
23	Immobilisations incorporelles	1 803 750.00 €	450 937.50 €

La commission des finances réunie le lundi 24 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian SPRIMONT


